

FIDAG
Société de commissariat aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
45, rue La Fayette
75009 PARIS

BDO PARIS
Société de commissariat aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
43-47, Avenue de la Grande Armée
75116 PARIS

AGROGENERATION

19 boulevard Malesherbes
75008 Paris

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Le 30 avril 2026

FIDAG
Société de commissariat aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
45, rue La Fayette
75009 PARIS

BDO PARIS
Société de commissariat aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
43-47, Avenue de la Grande Armée
75116 PARIS

AGROGENERATION

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société AGROGENERATION,

Impossibilité de certifier

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de la société Agrogénération S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

Nous vous rappelons qu'une impossibilité de certifier identique a été formulée sur les comptes annuels au titre des exercices clos depuis le 31 décembre 2021.

Fondement de l'impossibilité de certifier

Incertitudes multiples

Ainsi qu'il est exposé dans la note 3.1 paragraphe (a) « Invasion militaire de l'Ukraine et risques de continuité d'exploitation » de l'annexe, une invasion militaire de l'Ukraine par la Russie a débuté le 24 février 2022. Dans ce contexte, les auditeurs des filiales ukrainiennes n'ont pas été en mesure de mettre en œuvre les procédures d'audit nécessaires pour émettre une opinion sur les comptes de ces sociétés. L'accès aux sites et aux pièces justificatives est matériellement impossible ou trop risqué car les activités du groupe sont principalement situées en zone de conflit (Kharkiv).

De ce fait, nous n'avons pas pu obtenir l'ensemble des éléments probants nécessaires à la réalisation des procédures d'audit nous permettant de fonder une opinion sur les comptes. Dans ce contexte, la quasi-totalité du bilan et du compte de résultat n'ayant pu être justifié, nous sommes dans l'impossibilité de certifier les comptes annuels au 31 décembre 2025.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note 3.1 paragraphe (a) « Invasion militaire de l'Ukraine et risques de continuité d'exploitation » de l'annexe des comptes annuels.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la **note 2** de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable relatif à l'application du règlement ANC N° 2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, applicable à compter du 1^{er} janvier 2025, ainsi que sur les incidences de la première application de ce règlement.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier » et dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation ».

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels


Il nous appartient d'effectuer un audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Fait à Paris, le 30 avril 2026


Les commissaires aux comptes

FIDAG

Signed by:

84931CC990864C7...

Carole Hong TRAN

BDO Paris

DocuSigned by:

83011DECCCFD42D...

Anne-Catherine FARLAY



Comptes sociaux annuels

pour l'exercice clos le 31 décembre 2025



BILAN	3
COMPTE DE RESULTAT	4
REGLES ET METHODES COMPTABLES	5
1. REGLES ET METHODES COMPTABLES	5
1.1. Immobilisations incorporelles et corporelles	5
1.2. Immobilisations financières	6
1.3. Valeurs mobilières de placement	6
1.4. Créances et dettes	6
1.5. Opérations en devises	6
1.6. Provisions pour risques et charges	7
2. CHANGEMENT DE REGLEMENTATION COMPTABLE	7
3. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	7
3.1. Principaux évènements survenus au cours de l'exercice	7
3.2. Risques géopolitiques en Ukraine	11
3.3. Évènements postérieurs à la date de clôture	15
COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT	16
4. IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS	16
4.1. Immobilisations	16
4.2. Amortissements et dépréciations	16
5. PROVISIONS	17
6. ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES	17
6.1. Créances	17
6.2. Dettes	18
7. PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR	18
8. CHARGES A PAYER ET AVOIRS A ETABLIR	18
9. CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	19
10. ECARTS DE CONVERSION	19
11. CAPITAL SOCIAL	19
12. VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET	20
13. HONORAIRES CAC	20
14. RESULTAT EXCEPTIONNEL	20
ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	21
15. ENGAGEMENTS FINANCIERS	21
Engagements reçus	21
16. REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS	21
17. EFFECTIF MOYEN	21
18. ENGAGEMENTS PRIS EN MATIERE DE PENSIONS, RETRAITES ET ENGAGEMENTS ASSIMILES	21
19. LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS	22



Bilan

(en milliers d'euros)	31 décembre 2025			31 décembre 2024		Variation
	Brut	Amort. prov	Net	Net		
Actifs non courants	3 617	-3	3 614	3 611	3	
Immobilisations incorporelles	0	0	0	-	-	
Immobilisations corporelles	3	-3	0	-	-	
Immobilisations financières	3 614	0	3 614	3 611	3	
Actifs courants	16 745	0	16 745	19 363	(2 619)	
Avances et acomptes versés	0	0	0	1	(1)	
Clients et autres créances	16 743	0	16 743	19 358	(2 615)	
Charges constatées d'avance	2	0	2	4	(2)	
Tresorerie et équivalents de trésorerie	0		0	1	(1)	
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0	0	0	-	-	
Ecart de conversion actif	0	0	0	-	-	
Total actif	20 363	-3	20 359	22 974	(2 616)	
Capitaux propres	20 284	0	20 284	21 793	(1 509)	
Capital social	11 079	0	11 079	11 079	0	
Prime d'émission	225 042	0	225 042	225 042	(0)	
Report à nouveau	-214 328	0	-214 328	(201 985)	(12 343)	
Résultat de l'exercice	-1 509	0	-1 509	(12 343)	10 834	
Provisions réglementées	0	0	0	-	-	
Autres fonds propres	0	0	0	-	-	
Provisions pour risques et charges	0	0	0	-	-	
Emprunts et dettes	75	0	75	351	(276)	
Emprunts obligataires convertibles	0	0	0	-	-	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	0	0	-	-	
Emprunts et dettes financières diverses	0	0	0	-	-	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	50	0	50	217	(167)	
Dettes fiscales et sociales	25	0	25	134	(109)	
Autres dettes	0	0	0	-	-	
Produits constatés d'avance	0	0	0	-	-	
Ecart de conversion passif	0	0	0	830	(830)	
Total passif	20 359	0	20 359	22 974	(2 615)	



Compte de résultat

(en milliers d'euros)	31 décembre 2025	31 décembre 2024	Variation
	Total	Total	
Ventes de marchandises	-	2 764	(2 764)
Production vendue biens	-	-	-
Production vendue services	-	-	-
Chiffre d'affaires Net	-	2 764	(2 764)
Reprises sur amort. et prov., transfert de charge	-	-	-
Autres Produits	-	235	(235)
Total des produits d'exploitation	-	2 999	(2 999)
Achats de marchandises (y compris droits de douane)	-	2 709	(2 709)
Variation de stock (marchandises)	-	-	-
Autres achats et charges externes	139	173	(34)
Impôts, taxes et versements assimilés	1	1	0
Salaires et traitements	0	33	(33)
Charges sociales	2	12	(10)
Dotations aux amortissements sur immobilisations	-	-	-
Dotations aux provisions pour risques et charges	-	-	-
Dotations provisions sur actif circulant	-	-	-
Autres charges	0	29	(29)
Résultat d'exploitation	(142)	42	(184)
Total des produits financiers	858	142 690	(141 832)
Total des charges financières	2 225	7	2 218
Résultat courant avant impôt	(1 509)	142 726	(144 235)
Total des produits exceptionnels	-	770	(770)
Total des charges exceptionnelles	-	155 839	(155 839)
Résultat exceptionnel	-	(155 069)	155 069
Impôt sur les bénéfices	-	-	-
Résultat net	(1 509)	(12 343)	10 834



Règles et méthodes comptables

Le bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025 présente un total de 20 359 k€. Le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de 1 509 k€.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025. L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Sauf indication contraire, les montants sont présentés en milliers d'euros.

1. Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- Le P.C.G. 2014 homologué par arrêté du 5 juin 2014, modifié par les règlements subséquents et, notamment, par les règlements ANC N° 2016-07 du 26/12/2016 et N°2022-06 du 04/11/2022
Les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- Immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- Immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.



Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels informatiques	de 1 à 5 ans
Matériel et outillage industriels	3 ans
Agencements, aménagements, installations	10 ans
Matériel de bureau et informatique	de 3 à 5 ans
Mobilier	8 ans

1.2. Immobilisations financières

La valeur brute est constituée du coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence. Une dépréciation doit être comptabilisée lorsque la valeur actuelle des actifs financiers devient inférieure à leur valeur nette comptable.

Les valeurs d'inventaires des titres de participation correspondent aux valeurs d'utilité déterminées à partir des différents critères : capitaux propres, estimation de la rentabilité future ainsi qu'à partir des motifs d'appréciation sur lesquels reposait la transaction d'origine.

Au 31 décembre 2025, la société ne détient pas d'actions propres.

1.3. Valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

1.4. Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.5. Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n°2015-05 du 2 juillet 2015 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture est applicable depuis le 1er janvier 2017, date depuis laquelle il est appliqué par la société. En application de ce règlement, les différences de change, positives et négatives, réalisées sur les opérations courantes de la société ne sont plus comptabilisées en résultat financier comme en 2016, mais en résultat opérationnel.



1.6. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont été estimées à partir d'une évaluation du risque connue à la date d'arrêté des comptes.

2. Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025, la Société présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans ledit règlement. Ce changement réglementaire constitue un changement de méthode comptable résultant d'un changement de réglementation, au sens de l'article 122-1 et 831-2 du plan Comptable Général.

A l'occasion de la première application des nouvelles dispositions de ce règlement, nous avons revu nos principes de comptabilisation sur certains aspects. Ainsi, les éléments habituellement inscrits par nature en résultat exceptionnel sont limités aux seuls enregistrements liés à des opérations fiscales (amortissements dérogatoires, provisions pour hausse des prix, ...), des changements de méthodes ou des corrections d'erreurs, ainsi qu'aux charges et produits directement liés à un événement majeur et inhabituel :

- un événement est majeur lorsque ses conséquences sont susceptibles d'exercer une influence sur le jugement,
- un événement inhabituel est un événement qui n'est pas lié à l'exploitation normale et courante de l'entité,
- un événement est présumé inhabituel lorsqu'un même événement ne s'est pas produit au cours des derniers exercices et qu'il est peu probable qu'il se reproduise au cours des prochains exercices.

L'application de ce nouveau règlement n'a pas d'impact majeur sur les comptes annuels de l'exercice.

Le résultat exceptionnel 2024 n'a pas fait l'objet de ce retraitement.

3. Informations complémentaires

3.1. Principaux événements survenus au cours de l'exercice

(a) Invasion militaire de l'Ukraine et risques de continuité d'exploitation

Le 24 février 2022, la Russie a lancé une invasion militaire de l'Ukraine, à la suite de laquelle des événements militaires actifs ont commencé dans plusieurs régions du pays, principalement à l'est et au sud de l'Ukraine. À la date de publication des comptes sociaux et des états financiers consolidés, la guerre se poursuit, causant des dommages supplémentaires à l'ensemble de l'économie de l'Ukraine et à ses différentes industries, y compris l'agriculture.

L'invasion russe de l'Ukraine continue d'avoir des conséquences profondes sur le secteur agricole du pays. L'agriculture était auparavant un pilier essentiel de l'économie ukrainienne, contribuant à hauteur de 10 % au PIB, employant 14 % de la main-d'œuvre et représentant 41 % des exportations totales. Cependant, le secteur a subi de graves perturbations.



En 2022, la superficie totale des terres cultivées a diminué de 20 % par rapport à 2021, et 15 % du capital agricole a été endommagé entre février et mai. La production de céréales et d'oléagineux a diminué de 30 % pour atteindre 73 millions de tonnes. L'augmentation du coût des intrants, en particulier des engrais et du diesel, a encore réduit les revenus agricoles. Le blocus initial des ports de la mer Noire a entraîné une forte baisse des exportations agricoles, même si des routes commerciales alternatives ont ensuite contribué à améliorer les expéditions, qui sont toutefois restées nettement inférieures aux niveaux d'avant l'invasion. Entre janvier et juin 2022, les prix à la production du blé et du maïs ont baissé de 45 %, alors même que les prix mondiaux augmentaient de 15 %. Le lancement de l'initiative céréalière de la mer Noire en juillet 2022 a facilité les exportations, mais les coûts logistiques élevés ont continué à exercer une pression à la baisse sur les prix à la production.

Les conditions météorologiques favorables en 2023 ont favorisé la reprise de la production de céréales et d'oléagineux, qui a atteint plus de 80 millions de tonnes, bien qu'elle reste nettement inférieure au niveau de 2021, qui dépassait les 105 millions de tonnes. La destruction du barrage de Kakhovka en juin 2023 a encore aggravé la situation des secteurs de l'aquaculture et de la pêche, triplant l'ampleur des dégâts. À la suite de la fin de l'initiative céréalière de la mer Noire en août 2023, l'Ukraine a mis en place son propre corridor maritime temporaire, ce qui a considérablement amélioré la logistique des exportations et réduit l'écart entre les prix nationaux et mondiaux. Cela a contribué à renforcer les prix agricoles en 2024, compensant en partie les effets des conditions météorologiques défavorables et de la grave sécheresse qui ont nui aux rendements des récoltes de 2024, en particulier dans l'est de l'Ukraine, où se trouvent tous les actifs de production d'AgroGeneration.

L'année 2025 peut être caractérisée comme une période de stabilisation dans un contexte de guerre persistante. Bien que le secteur reste bien en deçà de son niveau d'avant-guerre, il a fait preuve d'une résilience considérable et a préservé sa capacité d'exportation. Néanmoins, la rentabilité globale reste très vulnérable à toute une série de défis persistants, notamment les conditions météorologiques défavorables – en particulier la sécheresse dans certaines régions (notamment dans la région de Kharkiv où se trouvent tous les actifs de production d'AgroGeneration) et les retards dans les récoltes d'automne – la contamination par les mines et la lenteur du déminage des terres agricoles, les dommages causés aux infrastructures, les perturbations liées à l'énergie et les pénuries de main-d'œuvre.

Selon la dernière évaluation conjointe rapide des dommages et des besoins (RDNA5), publiée en février 2026 par le gouvernement ukrainien, le Groupe de la Banque mondiale, la Commission européenne et les Nations unies, près de quatre ans après le début de l'invasion, le montant total des dommages directs causés au secteur agricole ukrainien s'élevait à 12,1 milliards de dollars au 31 décembre 2025, couvrant la destruction partielle ou totale de machines et d'équipements agricoles, d'infrastructures de stockage et de logistique, de bétail et de cultures pérennes, ainsi que le vol d'intrants et de produits agricoles. Les impacts les plus importants sont observés dans les machines et équipements et les actifs de stockage et sont géographiquement concentrés dans les régions situées en première ligne et à proximité, notamment les régions de Louhansk, Donetsk, Kharkiv, Zaporijia, Kherson, Soumy et Dnipropetrovsk. Les pertes totales sur cette période ont atteint 78 milliards de dollars, reflétant la baisse de la production agricole, y compris les récoltes non moissonnées, l'augmentation des coûts de production agricole et la baisse des prix à la production due à des perturbations logistiques persistantes au niveau des exportations. Ensemble, les dommages et les pertes ont limité l'accès aux produits et intrants agricoles, en particulier dans les régions situées en première ligne. Ces effets ont entraîné une baisse des niveaux de production, une augmentation des coûts des intrants et une plus grande incertitude sur les marchés,



soulignant la nécessité prioritaire de restaurer les actifs productifs essentiels et de remédier aux contraintes d'accès et de liquidité dans les régions prioritaires et les groupes de producteurs vulnérables.

Compte tenu de l'ampleur des dommages et des pertes subis par les producteurs agricoles en Ukraine, le montant total des besoins en matière de reconstruction et de redressement pour la prochaine décennie est estimé à 55,3 milliards de dollars à la date des comptes sociaux et des états financiers consolidés.

AgroGeneration, dont les actifs de production sont situés près des lignes de front des activités militaires, a continué à subir les conséquences de l'invasion russe au cours de l'année 2025.

Bien que la Société ait évité de nouveaux dommages matériels directs en 2023-2024, deux nouveaux incidents impliquant la destruction d'actifs de production se sont produits au cours du premier semestre 2025 à la suite d'attaques de drones russes. Notamment, l'attaque du 28 avril 2025 contre les installations administratives et de stockage de l'une des fermes du Groupe a entraîné, entre autres conséquences, la destruction physique partielle des principaux registres comptables de toutes les fermes ukrainiennes du Groupe qui étaient stockés à cet endroit. Compte tenu de ces circonstances exceptionnelles, et malgré tous les efforts raisonnables déployés pour reconstituer la documentation en temps utile, le Groupe s'est trouvé objectivement dans l'impossibilité de publier ses comptes sociaux et des états financiers consolidés pour le premier semestre 2025.

Outre les dommages directs causés à ses actifs au cours de la période considérée décrite ci-dessus, le Groupe a continué à faire face à des difficultés persistantes et à une baisse de son efficacité opérationnelle dans tous ses processus commerciaux en raison de coupures de courant fréquentes et d'alertes aériennes – d'une durée moyenne de plus de 7 heures par jour – en particulier dans la région de Kharkiv, où se trouvent tous les actifs opérationnels du Groupe.

Malgré les difficultés persistantes, en 2025, la Société a tout mis en œuvre pour assurer le bon fonctionnement de toutes ses exploitations et pour maintenir la continuité des activités du Groupe, à savoir :

- Au cours de la période précédant la publication des présents états financiers annuels, la Société a réalisé toutes les opérations agronomiques clés pour les saisons agricoles 2025 et 2026. Les semis de printemps ont eu lieu entre mars et mai 2025. La récolte a commencé début juillet 2025 et se poursuivait encore en décembre 2025, environ 30 % de la superficie consacrée au maïs restant à récolter en raison de conditions météorologiques défavorables, d'une humidité élevée des grains à la fin de l'automne et des chutes de neige qui ont suivi. Dans l'ensemble, la production totale pour 2025 devrait atteindre environ 63 000 tonnes en décembre 2025, soit une légère augmentation de 2 % par rapport à la récolte de 2024.
- À la mi-novembre 2025, le Groupe avait également achevé sa campagne de semis d'hiver pour la saison agricole 2026. Environ 9 100 hectares ont étéensemencés en cultures d'hiver. Le blé d'hiver est resté la principale culture, couvrant environ 8 700 hectares, ce qui correspond globalement à l'année précédente. En outre, le Groupe a procédé à des semis d'essai sur des superficies limitées de colza d'hiver (environ 90 hectares) et d'orge d'hiver (environ 310 hectares). Le reste des terres seraensemencé au printemps 2026. Au total, le Groupe prévoit de cultiver environ 21 000 hectares pour la récolte 2026.
- En décembre 2025, le Groupe avait vendu environ 46 % des volumes de céréales qui devraient être commercialisés à partir de la récolte 2025. La stratégie commerciale prévoyait de conserver les stocks reportés jusqu'en 2026 afin de bénéficier de la hausse saisonnière des prix attendue au début de l'année



prochaine, atténuant ainsi en partie l'impact de la baisse des volumes de production résultant des conditions météorologiques défavorables pendant la saison de croissance.

- Fin mars 2025, le Groupe a conclu un partenariat financier avec la banque publique ukrainienne Ukreximbank, qui lui a accordé une ligne de crédit renouvelable d'environ 7,8 M€, valable jusqu'en mars 2028 et soumise à un examen annuel. La ligne de crédit a été versée par tranches aux sociétés de production du Groupe et garantie par une garantie d'État ukrainienne sur la base d'un portefeuille, avec une garantie individuelle couvrant 80 % de la facilité. Ce financement a été soutenu par le nouvel actionnaire majoritaire d'AgroGeneration, le Groupe Novaagro. Pour la saison agricole 2026, la facilité de crédit susmentionnée a été renouvelée fin mars 2026.

La direction a préparé des prévisions financières actualisées, y compris des prévisions de flux de trésorerie, pour les douze mois à compter de la date d'approbation de ces états financiers, en tenant compte des scénarios les plus probables et les plus défavorables possibles pour les impacts commerciaux actuels de la guerre. Les prévisions ont été établies sur la base des hypothèses clés suivantes :

- l'évolution de la guerre et l'invasion militaire de l'Ukraine permettront d'utiliser les installations de production existantes du Groupe ;
- la capacité de mener des campagnes de récolte et de semis sur les exploitations agricoles actuellement gérées par le Groupe (environ 21 000 hectares) ;
- tous les actifs du Groupe disponibles à la date d'élaboration des prévisions sont sûrs et en bon état ;
- les itinéraires logistiques existants continueront d'être disponibles ;
- les capacités de stockage de tiers continueront d'être disponibles ;
- le Groupe sera en mesure de se procurer des niveaux suffisants d'intrants (semences, engrais, produits phytosanitaires, carburant et autres intrants pour la culture des céréales) pour les campagnes agricoles 2026 et 2027 ;
- le financement bancaire externe accordé par Ukreximbank restera disponible.

Ces prévisions indiquent que, compte tenu des difficultés raisonnablement possibles, le Groupe dispose de ressources suffisantes pour poursuivre ses activités dans son périmètre (environ 21 000 hectares) dans un avenir prévisible. La direction reconnaît que le développement futur des activités militaires et leur durée représentent la seule source d'incertitude qui peut jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation et, par conséquent, le Groupe pourrait ne pas être en mesure de vendre ses actifs et de s'acquitter de ses dettes dans le cours normal de ses activités. La recouvrabilité des actifs du Groupe, ainsi que les opérations futures du Groupe, peuvent être significativement affectées par l'environnement macroéconomique actuel et futur. L'ampleur de l'impact du développement des activités militaires sur l'activité du Groupe n'est pas connue, mais il pourrait être significatif, car la guerre se poursuit à la date de cette publication. Malgré la seule incertitude significative liée à la guerre en Ukraine, la direction continue de prendre des mesures pour minimiser son impact sur le Groupe et, par conséquent, considère qu'il est approprié d'appliquer l'hypothèse de continuité d'exploitation au moment de la préparation des comptes sociaux et des états financiers consolidés.



(b) Exportation de cultures agricoles

Le groupe n'a pas exécuté de contrat d'exportation de récoltes par l'intermédiaire d'AgroGeneration S.A. au cours de l'exercice 2025.

(c) Abandons de créances

Par un acte du 15 janvier 2024, la société Agrogenation SA a abandonné la créance en compte courant d'un montant de 1 726 K€ et une créance client d'un montant de 58 K€ qu'elle détenait sur AC Agronova Ukraine LLC.

Par un acte du 14 janvier 2024, Agrogenation SA a substitué la société Limited Liability Agricultural Company Lan à la société AC Agronova Ukraine LLC en tant que débitrice de sa créance de 441 K€. Elle a ensuite abandonné cette créance par un acte du 15 janvier 2024.

Ces abandons de créances ont été comptabilisés à l'ouverture de l'exercice 2025 et ont générés une charge financière totale de 2 225 K€.

(d) Créances libellées en devises étrangères

La créance d'Agrogenation SA sur AC Agronova Ukraine LLC libellée en USD a été définitivement fixée à un montant de 5 304 K€ par un acte du 1^{er} janvier 2025. Un gain de change de 858 K€ a été constaté à cette occasion et a généré en produit financier.

3.2. Risques géopolitiques en Ukraine

Le Groupe mène la plupart de ses activités en Ukraine. Malgré son statut d'économie de marché, l'économie ukrainienne continue à présenter certaines caractéristiques d'une économie en transition. Parmi elles, on peut citer le faible niveau de liquidité sur les marchés des capitaux, un niveau d'inflation relativement élevé et certains déséquilibres des finances publiques et du commerce international.

Jusqu'en février 2020, l'économie ukrainienne était dans un état macroéconomique robuste grâce à la mise en œuvre réussie d'un programme des réformes, avec une dette publique et inflation en baisse, et des prévisions de croissance positives. Mais l'épidémie du Covid-19 et les mesures de confinement ont entraîné une récession économique avec des effets négatifs visibles qui ont été observés vers la fin de 2020. L'économie ukrainienne a renoué avec la croissance en 2021, surmontant les implications négatives des restrictions liées au Covid-19. Cependant, depuis février 2022, l'Ukraine est confrontée à un autre fort ralentissement économique et géopolitique suite à l'invasion russe de l'Ukraine lancée le 24 février 2022 avec des impacts qui ne peuvent être évalués avec précision à l'heure actuelle car la guerre se poursuit en Ukraine.

En février 2022, la Russie a lancé une invasion militaire de l'Ukraine, qui a conduit à une guerre à grande échelle dans tout le pays. L'attaque militaire en cours a entraîné, et continue d'entraîner, un nombre important de victimes, le déplacement de la population, l'endommagement des infrastructures et la perturbation de l'activité économique en Ukraine. À la fin de l'année 2025, environ 6,8 à 6,9 millions de réfugiés ukrainiens étaient recensés dans le monde, la grande majorité (plus de 90 %) cherchant refuge en Europe. À la fin de l'année 2025, les



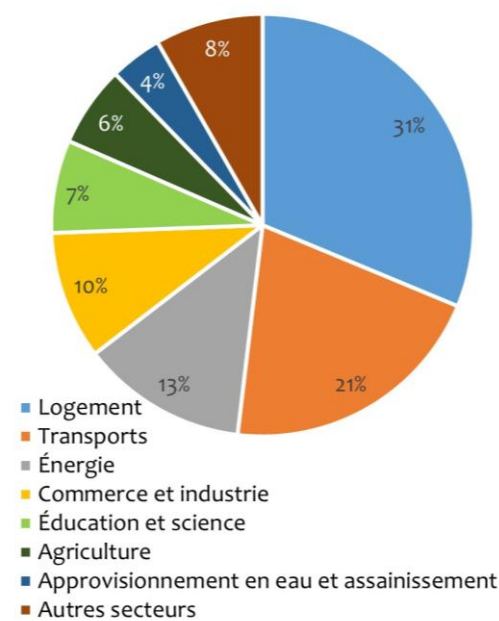
principaux pays d'accueil étaient l'Allemagne, la Pologne, la Tchéquie, le Royaume-Uni et l'Espagne. À la date du présent rapport, plus de 4,6 millions de personnes étaient toujours déplacées à l'intérieur de l'Ukraine. En outre, la pauvreté en Ukraine reste élevée à la fin de 2025, avec environ 36,9 % de la population vivant sous le seuil de pauvreté, soit près du double du niveau d'avant-guerre. Sous l'effet des pertes d'emploi inégales, de la baisse des pensions réelles et de la guerre en cours, ce taux est resté pratiquement inchangé depuis 2024, avec plus de 9 millions de personnes touchées.

Selon la dernière évaluation conjointe rapide des dommages et des besoins (RDNA5), publiée en février 2026 par le gouvernement ukrainien, le Groupe de la Banque mondiale, la Commission européenne et les Nations unies, près de quatre ans après l'invasion russe de février 2022, les dommages directs subis par l'Ukraine s'élevaient à plus de 195 milliards de dollars au 31 décembre 2025. Les dommages restent fortement concentrés dans les secteurs des infrastructures critiques, tels que l'énergie, le logement et les transports. Au total, les pertes économiques, qui comprennent les perturbations des flux économiques et de la production, ainsi que les coûts supplémentaires tels que l'enlèvement des débris, sont estimées à plus de 666 milliards de dollars.

Ukraine. Montant des pertes directes résultant de l'invasion russe et besoins de reconstruction, Md USD

	Pertes directes	Besoins en matière de relèvement et de reconstruction*
Logement	61,1	89,8
Transports	40,3	96,3
Énergie	24,8	90,6
Commerce et industrie	19,2	63,3
Éducation et science	13,9	33,5
Agriculture	12,1	55,3
Approvisionnement en eau et assainissement	7,8	17,5
Culture et tourisme	4,5	11,5
Services municipaux	3,1	7,4
Télécommunications, numérique et médias	2,5	7,1
Environnement et forêts	2,0	3,1
Santé	1,8	23,6
Irrigation et ressources en eau	0,9	12,5
Protection sociale et moyens de subsistance	0,5	42,7
Justice et administration publique	0,5	1,0
Intervention d'urgence et protection civile	0,4	2,7
Finance et banque	0,0	2,1
Gestion des risques liés aux explosifs	0,0	27,6
Total	195,1	587,7

Ukraine. Répartition des pertes directes, par secteur, en %



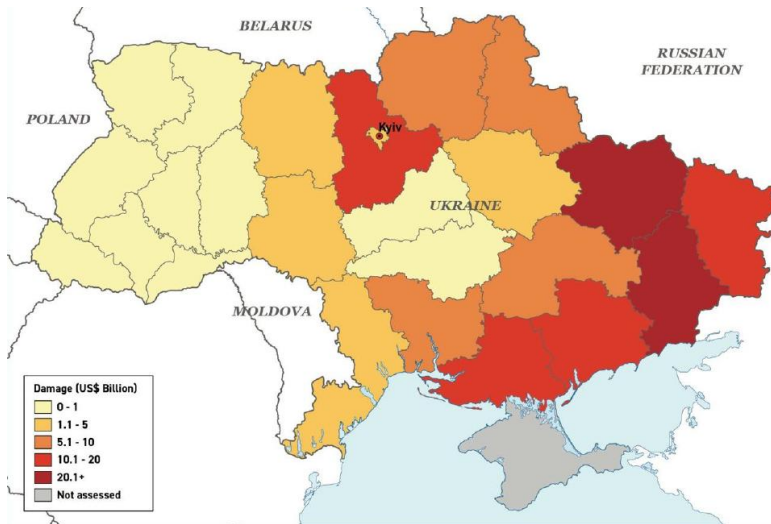
Source : Évaluation rapide des dommages et des besoins (RDNA5). Rapport de février 2026

* Sur 10 ans



Les conséquences pour l'Ukraine restent considérables. Le rapport RDNA5 estime que les dommages directs

Ukraine. Étendue des dégâts, par région (au 31 décembre 2025)



Source : Évaluation des dommages et des besoins (RDNA5)

causés aux bâtiments et aux infrastructures s'élèvent à plus de 195 milliards de dollars. Les secteurs les plus touchés sont le logement (plus de 61 milliards de dollars, soit 31 % du total des dommages), les transports (plus de 40 milliards de dollars, soit 21 %), l'énergie et les industries extractives (près de 25 milliards de dollars, soit 13 %) et le commerce et l'industrie (plus de 19 milliards de dollars, soit 10 %). Dans le secteur de l'énergie, on a constaté une augmentation supplémentaire

d'augmentation significative de la destruction des actifs, notamment des infrastructures de production, de transport et de distribution d'électricité, en particulier tout au long de l'année 2025 et au début de l'année 2026.

Les dommages les plus importants dans tous les secteurs ont été enregistrés dans les régions de Donetsk, Kharkiv, Zaporijia, Louhansk, Kherson et Kyiv. Le montant total des dommages dans ces régions s'élève à plus de 127 milliards de dollars, soit jusqu'à 78 % du montant total des dommages.

Au 31 décembre 2025, les besoins estimés en matière de relèvement et de reconstruction pour la prochaine décennie s'élèvent à près de 588 milliards de dollars, soit environ 2,8 fois le PIB nominal prévu de l'Ukraine pour 2025. Ce chiffre englobe les besoins des secteurs public et privé. Le cas échéant, les besoins totaux excluent ceux qui ont déjà été pris en charge par le budget de l'État ukrainien ou avec le soutien de partenaires internationaux. Neuf secteurs ont déclaré que plus de 20 milliards de dollars de besoins avaient déjà été satisfaits, ce qui inclut les contributions provenant à la fois de sources publiques et privées.

À l'approche de la fin de la quatrième année de l'invasion, l'économie ukrainienne et la production par habitant restent inférieures à leurs niveaux de 2021. Le PIB réel s'est contracté de 28,8 % en 2022. Bien que l'économie ait connu une reprise partielle en 2023, la dynamique s'est depuis affaiblie et la croissance a ralenti. Ce ralentissement reflète les contraintes pesant sur l'offre, en particulier la pénurie de main-d'œuvre et l'inadéquation des compétences, ainsi que la destruction des infrastructures et les attaques répétées contre le système énergétique, qui ont limité la production industrielle et réduit la productivité dans tous les secteurs. En 2025, le PIB réel est resté inférieur de 21 % à son niveau de 2021, tandis que le PIB par habitant était inférieur de 10,5 %. Les premières estimations du ministère de l'Économie, de l'Environnement et de l'Agriculture de l'Ukraine indiquent que le produit intérieur brut (PIB) réel de l'Ukraine a augmenté de 2,2 % en 2025, contre 2,9 % en 2024. La croissance, tirée par les récoltes agricoles, les dépenses budgétaires et la demande des consommateurs, a été fortement freinée par les pénuries d'énergie, les perturbations logistiques et les dommages liés à la guerre qui se poursuivent.



Dans le même temps, la structure de l'économie a évolué. L'Ukraine a perdu certains de ses avantages comparatifs traditionnels dans certains sous-secteurs industriels. Cependant, l'augmentation des dépenses publiques a soutenu la demande globale et favorisé la croissance de la consommation. Elle a également encouragé l'innovation dans certaines industries de haute technologie, dont beaucoup sont liées à la production de défense. La reconstruction en cours a fait des dépenses d'investissement un moteur de croissance de plus en plus important. Néanmoins, l'économie continue de faire face à des contraintes structurelles de longue date, notamment un faible dynamisme des entreprises, une présence importante de l'État et une concurrence limitée. Ces défis sont désormais aggravés par de vives tensions sur le marché du travail : le chômage reste élevé, alors même que les entreprises signalent que la pénurie de main-d'œuvre qualifiée est leur principale contrainte de production, ce qui met en évidence de profondes inadéquations structurelles.

Depuis février 2022, l'Ukraine est confrontée à des pressions budgétaires et extérieures interdépendantes, principalement dues à des dépenses de défense exceptionnellement élevées. Les déficits budgétaires annuels ont atteint environ 25 % du PIB, soit le niveau le plus élevé au monde. La hausse des dépenses publiques a également accru la demande d'importations, creusant le déficit courant et exerçant une pression sur les réserves de change. Bien que les autorités et les partenaires internationaux aient mobilisé des financements concessionnels et des subventions substantiels pour répondre aux besoins budgétaires et extérieurs, les engagements ne couvrent généralement qu'un à deux ans. Cela nécessite de fréquentes négociations de nouveaux programmes de soutien et crée une incertitude récurrente quant au financement à moyen terme. Parallèlement, la dette publique est passée de moins de 50 % du PIB en 2021 à près de 100 % en 2025.

Les besoins importants en matière de dépenses, l'incertitude persistante et les chocs répétés ont contribué à une forte volatilité de l'inflation. Celle-ci a atteint plus de 26 % à la fin de 2022, avant de retomber à 3,2 % en mars 2024, puis de remonter à 15,9 % en mai 2025, pour finalement redescendre à 7,4 % en janvier 2026. Ces fluctuations reflètent les perturbations de l'offre et les chocs externes – tels que les attaques contre les infrastructures énergétiques nécessitant des ajustements tarifaires – ainsi que les tensions dans la politique macroéconomique. Le mandat de la Banque nationale d'Ukraine (BNU) visant à garantir la stabilité des prix exige le maintien de conditions monétaires relativement strictes. Cependant, la hausse des taux d'intérêt augmente également les coûts d'emprunt intérieurs pour le gouvernement dans un contexte de déficits budgétaires importants. Pour gérer ce compromis, la BNU s'est appuyée sur une double stratégie : intervenir sur le marché des changes pour limiter la dépréciation et contenir l'inflation importée, permettant ainsi aux taux d'intérêt de rester plus bas que ce qui serait autrement nécessaire. La viabilité de cette approche dépend de l'adéquation des réserves de sécurité, car les pressions sur les réserves ou l'incertitude quant à leur reconstitution pourraient réactiver les risques inflationnistes.

Les perspectives de croissance à court terme restent limitées. Si les hostilités persistent tout au long de 2026, la croissance devrait rester autour de 2 %. Si un cessez-le-feu est conclu d'ici la fin de 2026, la croissance pourrait s'accélérer modestement pour atteindre 4 % en 2027 et 4,5 % en 2028. Les pressions budgétaires devraient rester élevées en raison du maintien des dépenses de défense, même dans le cas d'un cessez-le-feu. Le FMI estime les besoins de financement extérieur à 136,5 milliards de dollars pour la période 2026-2029, en supposant une consolidation des dépenses à partir de 2027, tandis que les dépenses publiques d'investissement resteront élevées. Le financement devrait reposer principalement sur de nouveaux emprunts extérieurs concessionnels, avec une contribution progressivement croissante des sources nationales. De 2022 à 2025, l'Ukraine a reçu environ 168 milliards de dollars de financement international provenant d'une large coalition de donateurs, menée par l'UE, les États-Unis, le FMI, la Banque mondiale et des partenaires bilatéraux clés. Dans le scénario de



référence, la viabilité de la dette dépend d'une éventuelle restructuration visant à réduire l'encours de la dette et les besoins de financement bruts à moyen terme. Si les projections à court terme restent prudentes, le potentiel de croissance à moyen et long terme de l'Ukraine pourrait être nettement plus élevé s'il était soutenu par des cadres politiques solides, des réformes structurelles globales, la poursuite de la mise en œuvre des réformes du plan ukrainien et une intégration plus profonde dans le marché unique de l'UE.

Dans l'ensemble, le rythme de la reprise économique ukrainienne et sa faisabilité sont toutefois soumis à un degré élevé d'incertitude lié à la durée et à l'intensité de la guerre, qui se poursuit encore aujourd'hui. La poursuite de la croissance économique du pays dépend de la résolution de l'invasion russe en Ukraine, du maintien de la stabilité des infrastructures énergétiques du pays (qui ont de nouveau été fortement touchées par les attaques de missiles russes en 2025), à l'amélioration de la situation en matière d'exportation des produits ukrainiens, à la croissance de la demande des consommateurs grâce à l'augmentation des revenus de la population ukrainienne, au maintien du soutien financier international et au succès du gouvernement ukrainien dans la mise en œuvre de nouvelles réformes et d'une stratégie de reprise (y compris la coopération avec les fonds internationaux) après l'arrêt de l'invasion.

Les effets connus et estimables des événements susmentionnés sur la situation financière et les performances du Groupe au cours de la période considérée ont été pris en compte dans la préparation des comptes sociaux et des états financiers consolidés. Toutes les filiales agricoles du Groupe sont situées dans la région de Kharkiv, en Ukraine, où il existe un risque élevé d'escalade du conflit militaire, déjà en cours depuis février 2022.

La direction de la Société surveille les évolutions actuelles de son environnement et adopte les actions qui conviennent pour en minimiser les effets négatifs dans la mesure du possible. L'évolution défavorable des conditions politiques, macroéconomiques et/ou du commerce international serait de nature à pénaliser la situation financière et les résultats du Groupe d'une manière qui ne peut pas encore être déterminée. La direction continue de prendre des mesures pour minimiser son impact sur le groupe et par conséquent, considère qu'il est approprié d'appliquer l'hypothèse de continuité d'exploitation au moment de la préparation des comptes sociaux et des états financiers consolidés.

3.3. Évènements postérieurs à la date de clôture

Financement du fonds de roulement pour la saison à venir

Fin mars 2026, le Groupe a renouvelé une ligne de crédit d'environ 7,0 M€ accordée par Ukreximbank à des fins de fonds de roulement (cf. Note 15).



Compléments d'information relatifs au bilan et au compte de résultat

4. Immobilisations et amortissements

4.1. Immobilisations

(en milliers d'euros)	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute immob. à fin d'exercice	Réév. lég. val. origine à fin d'exercice
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Fonds commercial	-	-	-	-	-	-	-
Concessions, brevets, logiciels	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-	-
Terrains	-	-	-	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillages industriels	-	-	-	-	-	-	-
Autres installations, agencements, aménagements	-	-	-	-	-	-	-
Matériel de transport	-	-	-	-	-	-	-
Matériel de bureau, informatique, mobilier	3	-	-	-	-	3	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	3	-	-	-	-	3	-
Participations évaluées par équivalence	-	-	-	-	-	-	-
Autres participations	-	-	-	-	-	-	-
Titres de participation	3 611	-	-	-	-	3 611	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-	-	-	-
Autres titres immobilisés (actions propres)	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	-	3	-	-	-	3	-
Immobilisations financières	3 614	3	-	-	-	3 614	-
Total général	3 614	3	-	-	-	3 617	-

4.2. Amortissements et dépréciations

(en milliers d'euros)	Situations et mouvements de l'exercice				Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis		Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
			reprises	Fin exercice					
Fonds commercial	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Concessions, brevets, logiciels	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	0	-	-	-	-	-	-	-	-
Terrains	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Installations générales, agencements constructions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillages industriels	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres installations, agencements, aménagements	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Matériel de transport	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Matériel de bureau, informatique, mobilier	3	-	-	3	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	3	-	-	3	-	-	-	-	-
Titres de participation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres titres immobilisés (actions propres)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations financières	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total général	3	-	-	3	-	-	-	-	-



5. Provisions

(en milliers d'euros)	Début exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
		dotations	Reprises	
Amortissements dérogatoires	-	-	-	-
Autres provisions réglementées	-	-	-	-
Total provisions réglementées	-	-	-	-
Pour litiges	-	-	-	-
Pour pertes de change	-	-	-	-
Autres provisions	-	-	-	-
Total provisions pour risques et charges	-	-	-	-
Sur actions propres	-	-	-	-
Sur titres	-	-	-	-
Sur stocks et en-cours	-	-	-	-
Sur comptes clients	-	-	-	-
Total dépréciations	-	-	-	-
Total général	-	-	-	-
Dont dotations et reprises :				
- d'exploitation	-	-	-	-
- financières	-	-	-	-
- exceptionnelles	-	-	-	-

6. Etat des échéances des créances et des dettes

6.1. Créances

(en milliers d'euros)	Montant brut	A plus d'un an -		
		A un an au plus	cinq ans au plus	A plus de cinq ans
Autres créances clients	541	541	-	-
Personnel et comptes rattachés	0	-	-	-
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices	0	-	-	-
- T.V.A	31	31	-	-
- Divers	0	-	-	-
Débiteurs divers	16 171	16 171	-	-
Charges constatées d'avance	2	2	-	-
Total général	16 745	16 745	-	-



6.2. Dettes

(en milliers d'euros)	Montant brut	A plus d' un an	A plus de 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits et découverts	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	50	50	-	-
Personnel et comptes rattachés	-	-	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	-	-	-	-
Etat et autres collectivités publiques :	-	-	-	-
- Impôts sur les bénéfices	25	25	-	-
- T.V.A	-	-	-	-
- Obligations cautionnées	-	-	-	-
- Autres impôts et taxes	-	-	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-	-
Autres dettes	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
Total général	75	75	-	-

7. Produits et avoirs à recevoir

(en milliers d'euros)

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	-
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	-
Autres créances	-
Total	-

8. Charges à payer et avoirs à établir

(en milliers d'euros)

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts et dettes financières diverses	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	32
Dettes fiscales et sociales	0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-
Autres dettes	0
Total	32



9. Charges et produits constatés d'avance

(en milliers d'euros)	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	2	-
Charges / Produits financiers	-	-
Charges / Produits exceptionnels	-	-
Total	2	-

Il n'y a pas de produit constaté d'avance au 31/12/2025.

10. Ecart de conversion

(en milliers d'euros)	ACTIF	Différence compensée par		PASSIF
	Montant	couverture de change	Provision pour perte de change	Montant
Sur immobilisations financières	-	-	-	-
Sur créances	-	-	-	-
Sur dettes d'exploitation	-	-	-	-
Total	-	-	-	-

11. Capital social

(en euros)	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	221 586 387	0,05
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice	-	-
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice	-	-
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	221 586 387	0,05

Tableau de variations des capitaux propres

(en euros)	Libellé	Montant début exercice	Résultat N-1	Résultat N	Divers	Montant fin exercice
	Capital	11 079 319	0	0	0	11 079 319
	Prime d'émission	225 041 746	0	0	0	225 041 746
	Report à nouveau débiteur	-201 985 120	-12 342 590	0	0	-214 327 710
	Résultat exercice	-12 342 590	12 342 590	-1 509 790	0	-1 509 790
	Amortissements dérogatoires	0	0	0	0	0
	Total capitaux propres	21 793 355	-	-1 509 790	-	- 20 283 565



12. Ventilation du chiffre d'affaires net

(en milliers d'euros)

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises	-
Ventes de produits finis	-
Prestations de services	-
Total	-

(en milliers d'euros)

Répartition par marché géographique	Montant
France	-
Etranger	-
Total	-

Au cours de l'année, aucun contrat d'exportation de récoltes par l'intermédiaire d'AgroGeneration n'a été conclu, en conséquence, aucun chiffre d'affaires n'a été réalisé.

13. Honoraires CAC

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 21 115 euros, décomposés de la manière suivante :

- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 21 115 euros,
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 0 euros.

14. Résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)

Résultat exceptionnel	Montant
Produits exceptionnels	
Cession des titres de participation	-
Reprise amortissements dérogatoires sur frais d'acquisition de titres cédés	-
Autres	-
Charges exceptionnelles	
VNC des éléments d'actifs cédés	-
Amendes et pénalités	-
Total	-



Engagements financiers et autres informations

15. Engagements financiers

Engagements reçus

Fin mars 2025, le Groupe a entamé une collaboration avec la banque publique ukrainienne Ukreximbank, qui lui a accordé une ligne de crédit « revolver » d'environ 7,8 M€ jusqu'en mars 2028, sous réserve d'un examen annuel, pouvant être débloquée en plusieurs versements entre trois sociétés de production du Groupe. Cette ligne de crédit a été garantie par une garantie d'État ukrainienne sur la base d'un portefeuille, avec un taux de garantie d'État individuel de 80 % de la ligne de crédit. Ce financement a été soutenu par l'actionnaire principal d'AgroGeneration, le Groupe Novaagro.

(en milliers d'euros)

Engagements reçus	Montant
Avals, cautions et garanties	-
Autres engagements reçus :	
Total	-

16. Rémunérations des dirigeants

Mentionner les rémunérations des dirigeants reviendrait à révéler la rémunération d'une seule personne.

17. Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	-	-
Agents de maîtrise et techniciens	-	-
Employés	-	-
Ouvriers	-	-
Total	-	-

18. Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés

La société n'a pas d'engagement au titre des indemnités de fin de carrière au 31/12/2025.



19. Liste des filiales et participations

Filliales et participations	Capital social	Ecart de réévaluation	Primes	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
Renseignements détaillés concernant les filiales & participations												
- Filiales (plus de 50% du capital détenu)												
AC AGRONOVA Ukraine LTD	9,183	169	-	(24,536)	100.00	3,611	3,611	-	-	-	1,136	-
TOTAL				(24,536)		3,611	3,611	2,167				